

Gestion des pertes totales automobiles : savoir accompagner son client - PCT67

Code produit : PCT67

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Savoir expliquer les procédures « véhicules endommagés » à ses clients
- Comprendre les différentes modalités de règlement des pertes totales

Programme de la formation

1. Contexte et acteurs
 - Contexte économique
 - Intervenants

- Vocabulaire et acronymes
- 2. Véhicules gravement endommagés (VGE)
 - Véhicules visés
 - Champ de la réglementation et objectifs
 - Procédures selon l'initiative (expert ou forces de l'ordre)
 - Choix du propriétaire
 - Réparer ou céder le véhicule
 - Rôle et responsabilité de l'expert
- 3. Véhicules économiquement irréparables (VEI)
 - Cas d'application
 - Champ de la réglementation et objectifs
 - Qualification par l'expert : vrai VEI ou presque VEI
 - Faculté d'utiliser des pièces de réemploi
 - Procédure en cas de cession du véhicule à l'assureur
 - Procédure lorsque l'assuré refuse de céder son véhicule
 - Cas particuliers
 - Châssis-cabines
 - Location de longue durée
 - Découverte du VEI en cours de réparation
- 4. Indemnisation des pertes totales
 - Valeurs d'assurance
 - Valeur de remplacement
 - Valeur conventionnelle
 - Valeur d'achat
 - Valeur financière
 - Cas particuliers
 - Convention IRSA
 - Opposition au règlement
 - Subrogation de l'assureur
 - Indemnisation en cas de vol total du véhicule

Moyens d'évaluation

-
- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
 - Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
 - Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.